

# Note d'unité

## Centre bus des Bords de Marne I N°2019-89

Décision du 18 décembre 2019

**Décision n° BUS 2019-89 du 18 décembre 2019  
portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle du centre bus  
des Bords de Marne, aux responsable des ressources humaines, contrôleur de gestion  
et responsable transport de l'unité opérationnelle du centre bus des Bords de Marne**

**Le directeur de l'unité opérationnelle du centre bus des Bords de Marne,**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° NG 2019-60 consentie le 7 octobre 2019 au directeur du département BUS, par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° BUS 2019-47 consentie le 8 octobre 2019 par le directeur du département BUS au directeur de l'unité opérationnelle centre bus des Bords de Marne ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à :

- Monsieur Régis GILLET, responsable des ressources humaines, ou à
- Monsieur Stéphan KACZMAREK, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- Monsieur Aurélien TASTEYRE, responsable transport.

À l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de ladite unité et relatifs aux attributions mentionnés dans la délégation de pouvoirs n° BUS 2019-47 du 8 octobre 2019.

**Article 2**

La présente délégation annule et remplace la délégation de signature n° BUS 2019-64 du 9 août 2019.



---

### Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait le 18 décembre 2019

Philippe LEVANG  
Directeur du centre bus des Bords de Marne